



Paris le 26 DEC. 2012

07 JAN. 2012

**LA GARDE DES SCEAUX  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

N/Réf. : Parl. N° 201210059667

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la nécessité de poursuivre le projet de construction d'un nouveau palais de justice à Perpignan et je vous en remercie.

Comme vous l'avez souligné, les juridictions de Perpignan souffrent d'un déficit de surface, qui engendre de nombreuses difficultés fonctionnelles. En effet, l'absence de vision sur le long terme a conduit à un émiettement des juridictions de la ville, situées sur différents sites, source de complexité pour le justiciable.

Vous le savez, j'ai la volonté de réunir les conditions idoines d'un service public de la justice au service des usagers, véritable acteur de la paix sociale dans notre société. Nos concitoyens ont, à ces égards, besoin d'une justice de proximité, de magistrats, d'auxiliaires de justice, de professionnels au fait de leurs problèmes et accessibles.

La recherche de l'efficacité budgétaire engagé par le Gouvernement, auquel le ministère de la justice contribue, m'a conduit à ne plus recourir au partenariat public privé – mode de financement retenu par la précédente majorité - en raison des surcoûts dispendieux des charges différées, indubitablement irresponsables.

Consciente par ailleurs de la situation préoccupante à Perpignan, j'ai décidé de reprendre l'opération immobilière en maîtrise d'ouvrage directe, pour un coût de 50M€, réparti sur 2 à 3 exercices du budget de la Justice. Le marché public n'étant pas encore engagé, cette décision ne générera pas de frais de dédits.

Monsieur Fernand SIRE  
Député des Pyrénées-Orientales  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

J'ai en outre, donné les instructions pour que le prochain conseil d'administration de l'APIJ examine ce changement de portage. Ainsi, le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Concours de maîtrise d'œuvre : Janvier 2013
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre : Janvier 2014
- Notification du marché travaux : Juillet 2015
- Démarrage des travaux : Novembre 2015
- Livraison du bâtiment: 2017

07 JAN 2012

De même, dans l'attente de la livraison du nouveau TGI, et pour remédier à la mauvaise configuration de l'accès des détenus au palais actuel, mis en évidence par la survenue de plusieurs incidents récents lors de transferts de détenus, j'ai demandé aux services de me faire des propositions d'aménagement du site actuel.

Il s'agirait ainsi de la mise en place d'un sas, pour que les escortes ne soient plus contraintes de stationner dans la rue latérale au palais, les mettant ainsi à l'abri d'un contact direct avec le public. L'une des pistes envisagées pour l'aménagement du sas, serait la mise à disposition d'un terrain appartenant à la ville, situé ne façade Sud, dont la configuration prête à l'accès de la zone des attentes gardées.

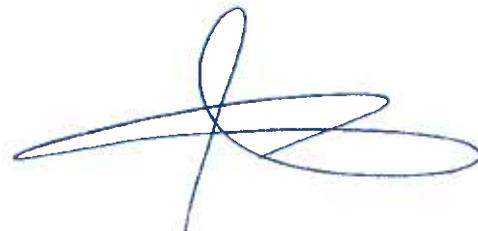
Ce terrain fait l'objet d'une autorisation d'occupation au bénéfice du ministère de la Justice et sert actuellement de parking pour le personnel du tribunal. Il conviendrait donc, d'obtenir l'accord de la ville de Perpignan ainsi que la mise à disposition de 15 à 18 places de parking à proximité du tribunal pour remplacer celles supprimées par la construction du sas.

En termes de délais, la réalisation de cette opération serait de 14 mois, comme suit :

- Etudes de conformité et de faisabilité technique et urbanistique : fin 2012
- Etudes de maitrise d'œuvre : second semestre 2013,
- Consultation des entreprises : troisième trimestre 2013
- Début des travaux : octobre à fin 2013.

D'un coût inférieur à 1 M€, cette opération reste toutes proportions gardées, d'un montant raisonnable au regard du fait que ce sas servira entre trois à quatre ans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.



Christiane TAUBIRA